

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Recommandation 200 (2006)¹ sur le projet de directives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales

Le Congrès, saisi d'une proposition de son Bureau,

1. Vu:

a. sa Charte et sa Résolution Statutaire (2000) 1;

b. la Charte européenne de l'autonomie locale
(STE n° 122);

c. le projet de directives sur la décentralisation
et le renforcement des autorités locales (ci-après le projet
de directives) préparé par le conseil d'administration
du Programme des Nations Unies pour les établissements
humains (ONU-HABITAT);

2. Se référant à sa Résolution 222 (2006),

3. Invite le Comité des Ministres et les gouvernements
des Etats membres du Conseil de l'Europe à apporter
leur plein soutien audit projet de directives et recommande
aux Etats membres de l'adopter lors de la prochaine
réunion du conseil d'administration du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains
(ONU-HABITAT).

1. Discussion et adoption par la Commission permanente du Congrès
le 14 novembre 2006 (voir document CG(13)31, projet de
recommandation présenté par I. Micallef (Malte, L, PPE/DC),
rapporteur).